



Formulaire d'inscription (1/2)

ENFANT

Nom : Prénom :

Age le jour de la compétition :

ADULTE RESPONSABLE :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... déclare être le responsable légal de l'enfant.....

J'autorise mon fils, ma fille..... à participer à la compétition de Rockfishing qui aura lieu le :

Dimanche 12 Mai au port du Crouesty lors du Barracuda Tour de **10H à 12H**

ou

Samedi 18 Mai au port du Crouesty lors du Barracuda Tour de **14H30 à 16H30**

J'assure avoir pris connaissance du règlement de la compétition ainsi que de l'organisation de cet après-midi mis en ligne sur le site www.fishalaffiche.com

J'accorde à l'Association Fish à l'Affiche ainsi que toute personne agissant avec leur permission, la permission irrévocable de publier les images prises durant cette journée et dans lesquelles apparaîtra ma fille / mon fils.

REGLEMENT :

Je joins à ce bulletin d'inscription un règlement par chèque de 10€ à l'ordre de l'Association Fish à l'Affiche et un chèque de 100€ (non encaissable sauf si perte ou casse du matériel) à l'ordre de Bénéteau pour la caution du matériel de pêche prêté pour la compétition. Un état des lieux du matériel prêté qui doit être restitué sera effectué en fin de journée.

Dossier d'inscription à renvoyer à : ASSOCIATION FISH A L'AFFICHE, 2 Impasse du stade PLOUHRAN avant le 20/05/2019

Informations complémentaires :

Adresse :

Téléphone :

Date et signature :

Règlement Rockfishing Barracuda Tour 2019 (2/2)

Le trophée de Rockfishing du Barracuda Tour est régi par le présent règlement qui s'adresse à tous les concurrents.

1) Description du trophée

Il s'agit d'une épreuve individuelle de pêche aux leurres pour enfant (7-14 ans). Elle se déroule pendant le Barracuda tour au port du Crouesty le dimanche 12 Mai (compétition numéro 1) et le samedi 18 Mai (compétition numéro 2). Elle est intégralement en "no-kill", ce qui signifie que toute prise devra être remise à l'eau vivante et dans les meilleures conditions possibles. Cette compétition se déroule dans un esprit de convivialité, de fair-play vis-à-vis des autres participants. L'environnement, les personnes extérieures ainsi que le respect de l'action de pêche font partie intégrante de la rencontre. Le public aura l'occasion d'observer les compétiteurs le long du port. Il pourra assister à la mesure des poissons ainsi qu'à leur remise à l'eau. Des animations auront lieu en parallèle sur le port.

2) Déroulement de la journée

Lors de leur arrivée les compétiteurs rempliront une feuille d'émargement attestant qu'ils ont pris connaissance du présent règlement. Le concours se déroule en une manche (10H à 12H le dimanche 12 Mai et de 14h30-16h30 le samedi 18 Mai).

Chaque participant se verra exclusivement « prêter » le matériel de pêche nécessaire à la compétition par les partenaires de Bénéteau (DAÏWA, FIIISH, 4WATER) :

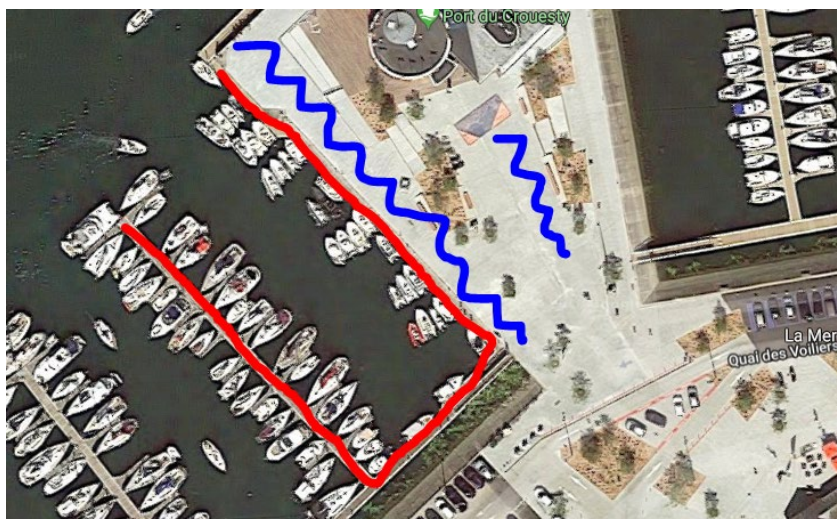
- **Cannes à pêches, moulinets et fils : DAÏWA**
- **Leurres : FIIISH**
- **Gilets de sauvetage: 4WATER**
- **Ainsi qu'un sceau de conservation pour garder les poissons vivant jusqu'à la mesure du commissaire, fournis par l'association Fish à l'affiche etc...**

Un secteur de pêche par tirage au sort. Quatre groupes distincts de compétiteurs seront ainsi établis pour chacune des zones et chaque groupe sera suivi par 1 commissaire.

Les rotations se feront dans un ordre établi à l'avance.

Des t-shirts seront offerts aux compétiteurs et devront être portés durant la compétition. Lors du changement de zone, les compétiteurs devront accompagner leurs commissaires. L'action de pêche ne peut débuter avant le début officiel de la manche. Les horaires et lieux de chaque manche seront fournis aux compétiteurs avant le début de la compétition. L'action de pêche ne peut être effectuée que sur les pontons et il est interdit de courir durant les manches. Il est strictement interdit de pêcher à partir de l'enrochement et des bateaux.

A la fin de la journée de compétitions, une remise des médailles aura lieu pour l'ensemble des enfants. Le gagnant se verra inviter à la remise des prix du Barracuda Tour, le soir avec ça famille si il le souhaite.



Zone de pêche en rouge



3) Techniques autorisées

Seule la pêche avec les cannes et les leurres artificiels prêtés par Bénéteau aux compétiteurs est autorisée (poissons nageurs, leurres souples, etc...), l'amorçage est interdit. Un seul leurre est autorisé en action de pêche, les teasers sont interdits.. Les participants peuvent faire l'usage d'une épuisette pour retirer leur poisson de l'eau, celle-ci ne doit pas être utilisée comme engin de pêche. Chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet afin de ne pas encombrer les pontons.

4) Poissons comptabilisés

Le participant qui capture un poisson devra faire valider sa prise par un de ses commissaires. La mesure s'effectue du bout de la tête à l'extrémité de la queue. Le commissaire est le seul habilité à effectuer les mesures et la détermination d'espèce. Il ne peut y avoir aucun « don » de prise à un autre participant.

Les commissaires notent les résultats devant le compétiteur sur leur fiche de résultat (en annexe du règlement). Aucune modification ou réclamation ne sera faite ensuite. Un compétiteur peut, à condition que cela ne soit pas préjudiciable à la santé du poisson, maintenir jusqu'à 3 poissons dans un seau avant de le faire mesurer par un commissaire. Ce seau sera fourni avant le début de la compétition, le compétiteur ne pourra mélanger ses poissons avec les différents compétiteurs sous peine d'élimination. Le compétiteur peut pêcher jusqu'à la fin de la manche et faire valider ses prises pendant toute la durée de la manche mais aussi juste après la fin de celle-ci.

Nous retenons votre attention sur le cas d'espèces venimeuses à manipuler avec soin (ex : vives, raies, ...): restez très prudents dans vos manipulations. Au besoin, faites appel à un commissaire pour enlever le leurre ou prendre les mesures. Seuls les poissons et céphalopodes (seiches/calamars) seront comptabilisés.

5) Classements

- Pour les poissons, et quelque soit l'espèce, le compte des points se fera sur un système de 1cm = 1 point.
- Les tailles seront arrondies au chiffre entier le plus proche et le plus avantageux pour le compétiteur (ex: 9.3cm = 9 points, 19,7cm = 20points, 21,5cm = 22 points).
- Les mailles ne sont pas obligées d'être respectées.
- Un bonus de 25 points sera accordé aux participants à chaque nouvelle espèce capturée sur l'ensemble de la compétition.
- Pour les céphalopodes, dans un souci de mesure, chaque prise vaudra 30 points avec un quota de deux prises par espèce. Le Bonus de 25 points par nouvelle espèce sera également accordé.
- De part la difficulté à les différencier, tous les poissons de la famille des gobies seront considérés comme une espèce unique. Il en est de même pour les labridés (vieilles, crénilabres...), les blennies et les lieus (jaunes/noirs).
- La remise à l'eau de la capture s'effectuera dans les meilleures conditions possibles. Seuls les poissons qui repartent vivants à l'eau seront comptabilisés, tout poisson jugé comme "repartant dans de mauvaises conditions" par un commissaire entraînera une pénalité égale à 30 points.

6) Quotas

- Afin de privilégier la diversité des prises, un quota de trois prises sera appliqué à toutes les espèces.
- Lorsqu'un participant a déjà rempli son quota pour une espèce, s'il pêche un poisson de longueur supérieure au plus petit de son quota, celui-ci le remplacera.

7) Comportement des compétiteurs

- Les participants ne sont pas prioritaires vis-à-vis des utilisateurs du port: Cette compétition ne pourra être renouvelée que grâce à votre bon comportement ! Chaque participant est responsable de son action de pêche, Il devra veiller à ne pas mettre en danger les autres participants et faire attention aux bateaux.
- Les compétiteurs ne doivent pêcher que sur les zones délimitées et aux horaires définis. Toute pêche en dehors de la zone ou en dehors de la durée officielle des manches est interdite.
- Afin de préserver l'environnement et les infrastructures, les participants veilleront à ne pas laisser de traces visibles de leur activité après leur passage (attention avec l'encre des céphalopodes !!).
- Cette compétition représente une vitrine pour notre activité, votre comportement ne doit donc pas nuire à l'image de l'événement et de la pêche en général, sous peine d'exclusion.
- Les spectateurs pourront vous observer en action de pêche mais aussi lors des mesures de poissons. Veuillez à être respectueux et disponibles auprès d'eux.

8) Sanctions

- 30 points de pénalités pour un poisson remis à l'eau dans de mauvaises conditions.
- Elimination pour non-respect du règlement (non-respect des horaires et des zones de pêche / technique de pêche interdite / non-respect des personnes extérieures à la compétition...)
- Chaque commissaire est informé du règlement. Il peut prendre seul la décision d'exclure un compétiteur pour non-respect du règlement.

9) Droit à l'image

- Les photos et vidéos prises lors du concours pourront être utilisées par l'Association Fish à l'affiche ainsi que par Bénéteau dans le cadre du Barracuda Tour. Ces images pourront être diffusées afin de valoriser cette compétition sur différents supports : Presse locale, presse spécialisée, réseaux sociaux, télévision, sites internet.
- Aucune indemnité ou droit d'image ne pourra être réclamée par les participants.
- Toute personne ne souhaitant pas être photographiée/filmée ne pourra participer à la compétition.

10) Résultats

- En cas d'égalité entre plusieurs compétiteurs, voici les critères pour les départager : Plus grand nombre d'espèce pêché puis plus grand poisson. Si malgré ces critères il y a toujours égalité, un concours de lancer sera organisé.